1. MARIAGES FORCÉS

ÂGE LÉGAL POUR SE MARIER EN BELGIQUE: 18 ans

Typologie des mariages	
Amour	Choix personnel & volonté
Arrangé	Choix par une tierce personne mais consentement libre et éclairé
Forcé	Contrainte (physique, morale,)

Attention au consentement libre et éclairé

Libre: de toute contrainte (physique, morale, ...) Éclairé : donné en toute connaissance de cause par une personne possédant toutes ses facultés mentales (non présence d'handicap mental, d'emprise, de dépendance, ...)

RAISONS INVOQUÉES:

- > Protection ou restauration de l'honneur de la famille
- > Respect d'une idée de la tradition culturelle ou religieuse
- > Transaction financière
- > Ramener sur le droit chemin (ex. homosexualité, comportement jugé déviant)
- > Consolider les liens entre familles
- Maintien des idéaux culturels et/ou religieux
- > Assurance de soins et d'attention pour une personne en difficulté (ex. maladie, handicap) et nécessitant des soins
- > Aide à l'obtention d'un titre de séjour

2. VIOLENCES LIÉES À L'HONNEUR

Physique

Conséquences quand refus de se soumettre aux exigences familiales / « traditionnelles » (ex: virginité, mariage, enfant, mode de vie, ...) ou impression d'honneur bafoué

Elles ont pour objectif de restaurer l'honneur familial

Formes de violences liées à l'honneur

Verbale Psychologique Économique

Sexuelle

3. RISQUES ET RESSENTIS

RISQUES ASSOCIÉS:

- ➤ Violences conjugales dont les violences sexuelles
- > Grossesse non désirée
- > Psychotraumatisme
- > Exploitation
- > Restriction de liberté
- Dépendance à l'époux-se et/ou à la belle famille

CHARLEROI: Maison Plurielle – 071/94.73.31

BRUXELLES: La Voix Des Femmes – 02/218.77.87

MONS: Violences et mariages forcés – 0474617028

Via le service droit des jeunes – 04/222.91.20

> Mutilations génitales féminines

RESSENTIS FRÉQUENTS:

- ➤ Ambivalence
- > Sentiment de trahison
- > Isolement
- > Peur de perdre sa famille et/ou d'être exclu-e de la communauté
- ➤ Loyauté vis-à-vis des proches
- > Peur des représailles

4. COMMENT AGIR?

A RÉALISER :

- > Écouter de manière empathique et non jugeante
- Informer la personne sur ses droits (ex. ce sont des infractions pénales belges)
- > Analyser les ressources de la personne (sociales, financières, ...)
- > Analyser la dangerosité & développer un scénario de protection
- > Réfléchir et mettre en avant les options et conséquences
- Respecter le choix de la personne (sans oublier la non assistance à personne en danger

et les spécificités de la prise en charge de mineur-e-s)

MÉDIATION FAMILIALE À PROSCRIRE :

= preuve que la personne a parlé de la situation à l'extérieur

(= atteinte à l'honneur de la famille)

- → Risques de :
 - Représailles
 - Accélération des démarches (ex : mariage forcé)



6. OUTILS

MARIAGE FORCÉ? GUIDE À L'USAGE DES PROFESSIONNEL-LE-S (Réseau Mariage et Migration)

PROTOCOLE COMMUN DE MISE EN SÉCURITÉ DES VICTIMES : CAHIER DE RECOMMANDATIONS (Maison Plurielle)

Une initiative de la Maison Plurielle en partenariat avec le Déclic, le Service Action Migrants/CPAS de Charleroi et le Centre Régional d'Intégration de Charleroi



SITE INTERNET: http://monmariagemappartient.be



5. AIDE, RÉORIENTATION ET FORMATION

Réseau Mariage et Migration – 0800/90.901

LIÈGE: Plateforme liégeoise sur les mariages forcés et violences liées à l'honneur









Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Ville de Charleroi et du Service Public Fédéral Intérieur



Avenue du Centenaire, 6061 Montignies-sur-Sambre